

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 MARS 2017

Nombre de Membres en exercice : 19 Nombre de Membres Présents : 15

Date de la Convocation : vendredi 16 mars 2017

L'an deux mil dix sept le 22 mars à 20 H les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, MORVAN Jean-Pierre, MICHEL Nicole, BACUS Marc, VAISSIE Pierre, CRAVEC Sylvie , PARZY Guy, LE BARS Nadia, ZEGGANE Emilie, KERGADALLAN Loïc , RICHARD Marie-Paule, COGNEAU Emmanuel, RENAUD Eric, LEGENDRE Karine, VIARD Danielle

Absents : PAGE Danièle qui a donné procuration à EGAULT Gervais, GANNAT Dominique qui a donné procuration à MORVAN Jean-Pierre, ROUSSIAU Xavier qui a donné procuration à BACUS Marc, BODIOU Pascal qui a donné procuration à VAISSIE Pierre

Secrétaire de séance : VAISSIE Pierre

Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le Plan Local d'Urbanisme

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable à compter du 22 mars 2017 sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

- le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Maire

Gervais EGAULT



CERTIFIÉ EXECUTOIRE
TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE

Le 28 MARS 2017